



Mise à jour : 01/03/2020

Charte de la formation des animateurs de Rando Tresses

Préambule

Aucun diplôme n'est exigé pour encadrer une randonnée pédestre dans le cadre associatif. Pour la Marche Nordique une formation est recommandée. Cependant l'Association Rando Tresses est responsable du choix de ses animateurs et à ce titre elle doit s'assurer de leur compétence.

Les formations dispensées aux animateurs leur permettent d'encadrer et de conduire un groupe de randonneurs ou de marcheurs nordiques en toute sécurité et de prendre en compte la responsabilité qui leur incombe lors de cette prise en charge

La demande de formation

Le comité directeur de Rando Tresses propose la formation aux animateurs débutants qui ont réalisé quelques randonnées accompagnées par un animateur reconnu de l'Association Rando Tresses puis des randonnées de manière autonome.

Le futur animateur peut solliciter également une formation auprès du comité directeur pour démontrer de son engagement.

Six mois d'ancienneté à l'association sont exigés pour accéder à la première formation.

Les frais de formation sont pris en charge en totalité par l'association qui fixe en retour un nombre d'animations à réaliser par an ; ces animations au nombre de 3 par an et sur deux ans sont réalisées conformément aux objectifs du club et sont programmées les mardi, mercredis, vendredis et samedis pour les randos et les mardis et samedis pour la marche nordique.

Les différentes formations

Les formations sont dispensées par la FFRandonnée Gironde

Pour accéder aux formations, le stagiaire doit maîtriser les techniques de l'activité envisagée.

La liste des compétences est clairement définie et des exercices en ligne permettent à chaque candidat de s'autoévaluer en amont. Si le test n'est pas concluant, la FFR gironde propose des stages <Pratiquer> pour acquérir ou parfaire les prérequis techniques de chaque pratique qui devraient être complétés par une pratique régulière en club.

Différents diplômes sont proposés ; les parcours de formation étant composé de séances en présentiel ou à distance.

-Le Certificat d'animateur de randonnée de proximité qui vise à préparer des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateurs de randonnée pédestre se déroulant sur une journée maximum. La formation se déroule sur 2 jours.

-Le brevet fédéral d'animation de randonnée pédestre qui vise à préparer des pratiquants à animer des randonnées en autonomie et bénévolement auprès de tous publics,

sur des itinéraires balisés et non balisés. La formation se déroule sur 2 X 2 jours en présentiel et à distance.

-Le brevet fédéral d'animation de marche nordique qui vise à préparer des pratiquants à animer des séances de marche nordique en autonomie et bénévolement auprès de tous publics sur des parcours connus ou reconnus. La formation se déroule sur 2 x 2 jours en présentiel et à distance.

L'inscription à ces formations est à faire par chaque postulant sur le site de la FF randonnée Gironde avec l'aide, si nécessaire, d'un membre du comité directeur de l'association Rando Tresses.

Pour nous contacter :

- Michel MARTET (président de Rando'Tresses)
- Téléphone : 06 72 22 09 68
- E-mail : randotresses_michel.martet@orange.fr

